



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 / 12 / 2016

L'an **deux mil seize, le 13 décembre, à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy,
Mme LABOUBEE Marie-Josée, M. AUDARD Stéphane, Mme GUINET
Danielle, Mme FER Dorothee, Mme POUMIROU Katia.

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

Etai(ent) absent(e) excusé(e)

Mme GAGNIER Séverine, M. SAUVEZIE Dominique,
Mme FOURTON Renata, M. NAVARRE Samuel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GUINET Danielle

Date de convocation
01 / 12 / 2016

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 07 novembre 2016.

Délibérations

- 2016 – 12 – 13 / 01 – Décision modificative n°2.
- 2016 – 12 – 13 / 02 – Demande de Subvention Conseil Départemental Travaux Mairie.
- 2016 – 12 – 13 / 03 – Demande de Subvention Conseil Départemental Travaux Bâtiments scolaires.
- 2016 – 12 – 13 / 04 – Achat de terrain – Affaire GARCIA / Commune.
- 2016 - 12 – 13 / 05 – Désignation et nomination d'un élu référent sécurité routière.

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Adoption du compte rendu de la séance du 07 novembre 2016.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération N°2016 - 12 – 13 / 01 – Décision Modificative n°2**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au vu des dépenses de fonctionnement et d'investissement à venir, il convient d'effectuer une modification budgétaire afin de permettre l'ajustement des crédits ouverts au budget 2016.

Elle propose une modification de la répartition des crédits comme suit :

Budget principal 2016

Investissement Opération 208 :

Recettes : article 1341	+ 6 087,60€
Dépenses : article 21318	+ 6 087,60€

- **Délibération N°2016 - 12 – 13 / 02 – Demande de Subvention Conseil Départemental Travaux Mairie.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation des bâtiments communaux que la commune peut bénéficier de subventions du Conseil Départemental, dans le cadre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes.

Montant des travaux : **2085,00€**

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de solliciter** les subventions maximum auprès du Conseil départemental au titre du programme « fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes ».
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier

décide d'inscrire cette dépense au budget 2017.

- **Délibération N°2016 - 12 – 13 / 03 – Demande de Subvention Conseil Départemental Travaux Bâtiments scolaires**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation des bâtiments communaux, que la commune peut bénéficier de subventions du Conseil Départemental, dans le cadre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes.

Montant des travaux : **4 963,20€**

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de solliciter** les subventions maximum auprès du Conseil départemental au titre du programme « fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes ».

- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier

décide d'inscrire cette dépense au budget 2017.

➤ **Délibération N°2016 - 12 – 13 / 04 – Acquisition d'une parcelle de terrain.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une opération de bornage et de reconnaissance de limites effectués par le géomètre,

Il apparaît :

- que la parcelle E241 donnant accès au stade, appartient à Madame GARCIA Pascaline,

Madame le Maire propose l'acquisition de la parcelle E241, appartenant à Madame GARCIA Pascaline afin de régulariser la situation et l'accès au stade.

Mme GARCIA Pascaline ayant donné son accord pour la vente de cette parcelle, Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition d'une parcelle de 43 m² lieu-dit « Le Bourg », Section E, située sur la commune pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition d'une parcelle de 43 m², section E n°241 située sur la Commune, pour un montant de 500 €,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **Délibération N°2016 - 12 – 13 / 05 – Désignation et nomination d'un élu référent sécurité routière.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière.

Cet élu aura un rôle transversal :

- pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention suivants : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police.
- pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisées par les services de la Préfecture apporteront les compléments nécessaires de culture sécurité routière pour mener à bien cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE Madame Lise MATTIAZZO, Maire, comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture de Charente-Maritime
- CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Informations et questions diverses

Madame le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion avec le service voirie du Conseil Départemental.

Elle précise qu'une étude est en cours, concernant l'entrée du centre bourg de la commune, par la route de Montendre.

Elle fait part, du courrier de la société Biolandes, pour régularisation administrative. Ce site est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Elle rappelle, la réunion publique relative aux travaux de la route de Blaye, le 14 décembre à 17h45, à la Mairie.

Elle rappelle l'apéritif dinatoire, agents communaux et élus du jeudi 15 décembre à 19h00, au restaurant scolaire.

Elle annonce qu'une présentation, d'un projet, relatif à l'équipement de bâtiments communaux, en panneaux photovoltaïques sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal.

Madame POUMIROU fait remarquer que ce genre d'installation, coûte cher.

Madame le Maire précise que ces projets sont subventionables.

Madame le Maire annonce que la cérémonie des vœux, pour la nouvelle année, aura lieu le 7 janvier à 11h30 à la Mairie.

Elle détaille ensuite le planning d'intervention des brigades vertes, sur la commune pour l'année 2017.

Elle précise qu'à compter du 01 janvier 2017, le Service Départemental d'Incendie et de Secours prend en charge, les frais de fonctionnement, du Centre de Premier Intervention, de la commune.

En accord avec les conseillers, membres du CCAS, la date de remise aux administrés bénéficiaires des colis de Noël, du CCAS, aura lieu les mercredi 21 et jeudi 22 décembre.

Madame le Maire termine en faisant un point sur la situation du marché, relatif aux travaux de la salle des fêtes. Elle précise que certains lots du marché sont infructueux, et que l'architecte est toujours en négociation avec certaines entreprises. De plus l'architecte envisage une nouvelle étude avec la pose d'une charpente bois.

Monsieur AUDARD signale que la pancarte qui était située devant la salle des fêtes a disparu.

Il s'avère que ce dossier prend du retard, une mise au point de cette situation sera faite avec l'architecte, en janvier.

Monsieur ARDOIS annonce son absence, pour cause de vacances, du 05 au 20 janvier 2017.

Il fait les comptes rendus des conseils d'écoles, maternelle et élémentaire.

Il annonce qu'une réunion sur une éventuelle modification, des temps des ateliers péri éducatifs, aura lieu en janvier.

Il précise que le marché de Noël à l'école élémentaire a eu un beau succès.

Il annonce le dernier marché, sur la place du champ de foire, pour l'année 2016 ; marché avec animations.

Monsieur AUDARD demande un point sur la pose des guirlandes de Noël.

Madame le Maire, répond, que la pose des guirlandes de Noël est prévue, les 15 et 16 décembre.

Madame FER demande si le repas des anciens, prévu habituellement en janvier, aura bien lieu.

Madame le Maire confirme que le repas aura lieu, mais que la date en est différée, en novembre ou décembre 2017.

Madame LABOUBEE, demande quand est prévue la fin des travaux à Lugéras.

Madame le Maire, répond, que la fin des travaux est prévue pour le 19 décembre.

Madame GUINET signale le manque de propreté du Club House de Football.

Madame le Maire précise qu'un courrier sera transmis au président du club.

Prochain Conseil Municipal Lundi 9 janvier à 20h15.

La séance est levée à 22h00.